

« OPTIMISER LA PRÉVENTION DES RISQUES DANS LES VENTES AUX ENCHÈRES » ACTE II

« Optimiser la prévention des risques dans les ventes aux enchères » : acte II

Jeudi 28 février 2019 de 8h30 à 10h30

Petit déjeuner co-animé par Francine BARDY, Patrick DEBURAUX et Bernard VASSY, membres du Conseil des ventes

C'est sur l'échange d'expériences et d'expertises entre professionnels, principe même des petits déjeuners du Conseil, que peuvent se dégager quelques « bonnes pratiques » à mutualiser dans l'intérêt du marché des enchères. Les OVV ont l'habitude de gérer certains risques par des dispositions classiques dans l'établissement du mandat de vente ou les CGV.

Mais les risques sont multiples et d'ampleur variable tout au long du processus qui va de la préparation de la vente jusqu'à la délivrance des lots adjugés. Le premier petit déjeuner qui a eu lieu en mai 2018, s'est concentré sur certains d'entre eux, jugés prioritaires.

Ce second petit déjeuner a abordé notamment, le mandat de vente et le prix de réserve, l'information du public avant la vente l'accessibilité du public à la vente, les restrictions aux conditions pour enchérir, l'enchère portée par l'expert, le report ou l'annulation de la vente aux enchères.

Le [compte rendu](#) a été publié dans la Gazette Drouot du 3 mai 2019.